

# AKTE

Notaires et partenaires

102336803  
NF/MR/

## OFFICE NOTARIAL DE MAITRE NATHALIE FIORA

141 AVENUE DU PRADO – 13008 MARSEILLE

### COMMUNE DE MERIA

### AVIS DE CREATION

### DE TITRE DE PROPRIETE

#### Date de l'acte : 11 décembre 2025

Suivant acte reçu par Maître Nathalie FIORA, notaire à MARSEILLE (8<sup>ème</sup> arrondissement) 141 Avenue du Prado.

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil.

#### - Identité du (ou des) Requérant(s) :

Monsieur Georges Louis Ernest **LAFFORÊT**, retraité, époux de Madame Yolande Clotilde Solange **HOUTTE**, demeurant à REZE (44400) 19 Bis chemin Lafeu. Né à AIN-TEMOUCHENT (ALGERIE) le 6 avril 1952.

Marié à la mairie de REZE (44400) le 19 mai 2000 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Henri-Xavier POSTEC, notaire à VERTOU (44120), le 16 décembre 1999.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale

#### - Désignation des Biens :

A MERIA (HAUTE-CORSE) 20287,  
consistant en une parcelle de terre.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
E	157	CASA ALLA MACCIZ	00 ha 01 a 09 ca

#### - Désignation des Biens :

A MERIA (HAUTE-CORSE) 20287,  
consistant en une parcelle de terre.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
F	1618	SAN ANTONIO	00 ha 01 a 53 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 Mars 2017 : « Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

**Adresse électronique de l'étude : marion.ravinetti@akte.notaires.fr,  
formalité@akte.notaires.fr**

**(où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture)**